



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/1997/22
16 juin 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Troisième session ordinaire de 1997
15-19 septembre 1997, New York
Point 1 de l'ordre du jour provisoire
PNUD

QUESTIONS D'ORGANISATION

Décisions adoptées par le Conseil d'administration
à sa session annuelle de 1997

(12-23 mai 1997)

TABLE DES MATIÈRES

<u>Numéro</u>	<u>Titre</u>	<u>Page</u>
97/11.	Plan de travail du Fonds des Nations Unies pour la population pour 1998-2001 et demande de pouvoir d'approbation des dépenses au titre des programmes	3
97/12.	Recommandations relatives aux modalités de programmation du Fonds des Nations Unies pour la population	3
97/13.	Stratégie du Fonds des Nations Unies pour la population en matière d'information et de communication	4
97/14.	CIPD + 5 : Examen, après cinq ans, de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement	5
97/15.	Gestion du changement	6
97/16.	Vérification interne des comptes	9
97/17.	Politique du PNUD en matière de communication et d'information	9

TABLE DES MATIÈRES (suite)

<u>Numéro</u>	<u>Titre</u>	<u>Page</u>
97/18.	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme . . .	10
97/19.	Assistance à la République démocratique du Congo	11
97/20.	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 1997	12

97/11. Plan de travail du Fonds des Nations Unies pour la population pour 1998-2001 et demande de pouvoir d'approbation des dépenses au titre des programmes

Le Conseil d'administration

1. Fait siennes les propositions du Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population concernant la planification des ressources affectées aux programmes qui sont énoncées aux paragraphes 7 à 18;

2. Approuve la demande de pouvoir d'approbation des dépenses au titre des programmes pour 1998 au niveau des nouvelles ressources programmables prévues pour 1998, estimées actuellement à 278 millions de dollars;

3. Approuve aussi l'utilisation des estimations ci-après concernant les nouvelles ressources ordinaires programmables destinées à la planification des programmes pour la période 1999-2001 : 298 millions de dollars pour 1999; 318 millions de dollars pour 2000; et 341 millions de dollars pour 2001;

4. Approuve également l'utilisation des estimations ci-après concernant les nouvelles ressources multilatérales programmables pour la période 1998-2001 : 25 millions de dollars par an.

14 mai 1997

97/12. Recommandations relatives aux modalités de programmation du Fonds des Nations Unies pour la population

Le Conseil d'administration

1. Prend note du rapport du Directeur exécutif sur les modalités d'établissement des programmes du Fonds des Nations Unies pour la population (DP/FPA/1997/9);

2. Considère que c'est au gouvernement du pays bénéficiaire qu'il incombe au premier chef de mettre au point son programme de pays avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour la population;

3. Demande au Fonds des Nations Unies pour la population d'envisager d'inclure dans son processus de programmation les modalités suivantes, sans perdre de vue la nécessité de limiter la charge administrative :

a) Informer les parties intéressées, sur le terrain, des résultats de l'opération d'analyse des programmes et d'élaboration de stratégies, au fur et à mesure de son déroulement;

b) Établir un résumé de l'opération d'analyse des programmes et d'élaboration de stratégies (recommandation de pays), en y indiquant : i) les mesures stratégiques envisagées et leur justification; ii) les avantages comparatifs du Fonds des Nations Unies pour la population et ce qu'il peut apporter par rapport aux autres acteurs; et iii) les éventuels domaines

/...

thématiques compte tenu des enseignements pouvant être tirés d'autres programmes;

c) Faire distribuer par le secrétariat la recommandation de pays, sur demande, à tous les membres du Fonds des Nations Unies pour la population qui disposeront d'un délai de six semaines pour soumettre leurs observations, lesquelles seront prises en compte par le secrétariat pour poursuivre la mise au point du programme; tenir le Conseil d'administration informé de cette opération et communiquer les observations également à tous les membres du Fonds des Nations Unies pour la population sur leur demande; organiser un débat au siège, le cas échéant, avec la participation du pays bénéficiaire du programme;

4. Demande que les programmes de pays présentés au Conseil d'administration exposent clairement les objectifs et indiquent le niveau d'exécution (pour chaque domaine de sous-programme), les paramètres financiers ainsi que les indicateurs qu'utilisera le Fonds des Nations Unies pour la population pour évaluer les résultats, l'efficacité et l'incidence du programme;

5. Décide que les programmes de pays seront examinés et adoptés par le Conseil d'administration sans débat, sauf si au moins deux membres le demandent, par écrit, deux semaines avant la session;

6. Recommande, chaque fois que possible, de coordonner les activités menées au sein du système des Nations Unies pour harmoniser les modalités d'établissement des programmes de pays avec celles des autres fonds et programmes;

7. Demande que le Directeur exécutif examine ces dispositions suffisamment tôt pour qu'un rapport puisse lui être présenté à sa session annuelle de l'an 2000.

16 mai 1997

97/13. Stratégie du Fonds des Nations Unies pour la population en matière d'information et de communication

Le Conseil d'administration

1. Prend acte du rapport sur la stratégie du Fonds des Nations Unies pour la population en matière d'information et de communication (DP/FPA/1997/8) et des observations du Conseil d'administration à ce sujet;

2. Approuve l'objectif global de la stratégie du Fonds des Nations Unies pour la population en matière d'information et de communication, qui est de promouvoir les principes, buts et objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement et de transformer ces principes, buts et objectifs en réalité pratique aux niveaux national, régional et international;

3. Approuve également les objectifs spécifiques et les stratégies correspondantes en matière d'activités d'information et de communication du

/...

Fonds des Nations Unies pour la population tels qu'ils sont énoncés aux paragraphes 4 et 22 du rapport;

4. Souligne qu'il importe de maintenir l'équilibre linguistique dans la diffusion électronique de l'information;

5. Souligne également que le suivi et l'évaluation font partie intégrante des activités d'information et de communication et en constituent des éléments importants, et qu'il est nécessaire de renforcer ces fonctions, en tenant compte de la difficulté qu'il y a, sur le plan méthodologique et opérationnel, à mesurer l'effet ou l'efficacité de ces activités;

6. Prie le Directeur exécutif de rendre compte oralement chaque année, à la session annuelle, des progrès réalisés dans l'application de la présente décision et des efforts de coordination entrepris dans ce domaine au sein du système des Nations Unies;

7. Prie également le Directeur exécutif d'examiner la stratégie du Fonds en matière d'information et de communication dans quatre ans et de lui faire rapport sur la question à sa session annuelle de 2001.

16 mai 1997

97/14. CIPD + 5 : Examen, après cinq ans, de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

Le Conseil d'administration

1. Prend note avec satisfaction de la proposition du Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population tendant à procéder à un examen et à une évaluation de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement;

2. Prie le Directeur exécutif d'entreprendre des activités préparatoires en vue de l'examen et de l'évaluation dans le cadre du mandat du Fonds des Nations Unies pour la population;

3. Invite le Président du Conseil d'administration à soumettre à l'Assemblée générale, à sa cinquante-deuxième session, par l'entremise du Conseil économique et social, à sa prochaine session, la proposition tendant à procéder à un examen et à une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, afin que l'Assemblée l'examine et prenne une décision sur les modalités à suivre.

16 mai 1997

97/15. Gestion du changement

Le Conseil d'administration

1. Rappelle le cadre juridique du Programme des Nations Unies pour le développement, y compris la résolution 2688 (XXV) de l'Assemblée générale, en date du 10 décembre 1970;

2. Rappelle également les résolutions 47/199 et 50/120 de l'Assemblée générale sur les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et souligne qu'il est important qu'elles soient pleinement appliquées;

3. Félicite l'Administrateur et le personnel du Programme des Nations Unies pour le développement d'avoir engagé le processus de gestion du changement et de lui avoir donné une orientation générale visant à améliorer le niveau et la qualité des services et à renforcer l'impact global des activités du Programme sur le développement, notamment par la décentralisation du processus décisionnel et des responsabilités au niveau des pays et le renforcement des mesures prises en matière d'obligation redditionnelle;

4. Affirme que la gestion du changement au sein du Programme des Nations Unies pour le développement sera entreprise dans le cadre du processus de réforme élargi en cours dans le système des Nations Unies;

5. Souligne que les priorités et plans nationaux constituent le seul cadre de référence viable pour la programmation nationale des activités opérationnelles de développement au sein du système des Nations Unies, que les programmes doivent être fondés sur ces plans et priorités de développement et qu'ils doivent en conséquence être induits par les pays;

6. Souligne également, dans ce contexte, qu'il faut tenir compte des conclusions et engagements des conférences des Nations Unies pertinentes, ainsi que des mandats et complémentarités des divers organismes et organes du système de développement des Nations Unies, considérant la nécessité d'éviter les doubles emplois;

7. Souligne en outre l'importance de la responsabilité financière, individuelle et d'exécution au sein du Programme des Nations Unies pour le développement et appuie les efforts de l'Administrateur à ce sujet;

I. SYSTÈME DES COORDONNATEURS RÉSIDENTS

8. Accueille favorablement les mesures prises par le Programme des Nations Unies pour le développement afin d'améliorer sa capacité d'appui au système des coordonnateurs résidents, dans le contexte des résolutions 32/197, 44/211, 47/199 et 50/120 de l'Assemblée générale, et prie le Programme de poursuivre ses consultations avec les autres fonds et programmes sur leurs participations et rôles respectifs à ce sujet;

II. MOBILISATION DE RESSOURCES

9. Souligne l'importance des ressources de base en tant que fondement de la base de ressources du Programme des Nations Unies pour le développement;

10. Souligne que, dans les efforts qu'ils déploient afin de mobiliser des ressources, à la demande des pays bénéficiaires, les bureaux de pays du Programme des Nations Unies pour le développement ne devraient pas modifier leur rôle principal en matière d'exécution des programmes, et que les ressources mobilisées devraient être utilisées aux fins des programmes, conformément aux priorités des pays, et incluses dans un cadre de coopération de pays approuvé;

III. IMPORTANCE DE L'ÉVALUATION

11. Accueille avec satisfaction la décision de créer un groupe de l'évaluation distinct, dont le chef fera rapport directement à l'Administrateur, ainsi que la corrélation plus clairement établie entre l'évaluation, les enseignements tirés et l'amélioration des programmes;

IV. VALORISATION DES RESSOURCES HUMAINES

12. Reconnaît l'importance du rôle que le personnel du Programme des Nations Unies pour le développement doit jouer dans le processus de changement et souligne que la mise en oeuvre de la politique de valorisation des ressources humaines, dans le cadre du processus de gestion du changement, devrait être conforme aux dispositions du régime commun des Nations Unies;

V. DÉCENTRALISATION

13. Accueille favorablement les propositions de l'Administrateur tendant à axer davantage sur les pays les efforts et les opérations du Programme des Nations Unies pour le développement;

14. Souligne que le processus de gestion du changement doit tenir compte des décisions et politiques appliquées en matière de renforcement des capacités et d'exécution nationale;

15. Appuie la mise en place progressive d'un petit nombre d'unités sous-régionales en matière de ressources et prie l'Administrateur de lui faire rapport à sa session annuelle de 2001, sur une évaluation des fonctions et de l'impact de ces unités;

16. Prie l'Administrateur de présenter à la session annuelle de 1998, par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, un rapport intérimaire relatif aux incidences sur le budget, et sur les ressources humaines et aux gains d'efficacité résultant de la mise en place progressive de ces unités sous-régionales;

17. Souligne que, lors de la mise en place progressive des unités sous-régionales, le Programme des Nations Unies pour le développement devra tenir pleinement compte de la diversité des situations régionales et sous-régionales; de la nécessité d'obtenir la participation des spécialistes

nationaux disponibles dans la sous-région; de la nécessité d'éviter les doubles emplois avec les travaux entrepris par d'autres institutions sous-régionales ou régionales; et du fait que ces unités sont induites par la demande;

18. Prie l'Administrateur, dans le cadre de la présentation du budget biennal, de faire rapport sur les critères relatifs aux allocations d'effectifs pour les bureaux de pays, et d'identifier clairement toute fonction nouvelle et/ou supplémentaire;

VI. MISE EN OEUVRE

19. Prie instamment l'Administrateur et le personnel du Programme des Nations Unies pour le développement à tous les niveaux de mettre en oeuvre le processus de gestion du changement tout en continuant de centrer les opérations du Programme sur l'exécution et la qualité des programmes au niveau des pays;

20. Prie l'Administrateur d'intégrer pleinement, conformément au cadre juridique du Programme des Nations Unies pour le développement, l'application du processus de gestion du changement dans la planification budgétaire et institutionnelle, et de lui faire rapport à ce sujet à la troisième session ordinaire de 1997, dans le cadre du budget biennal; et de présenter, à cette session, un plan d'exécution actualisé comportant des objectifs plus détaillés et, dans la mesure du possible quantifiables, avec un calendrier précis pour leur réalisation;

21. Prie également l'Administrateur de lui faire rapport sur l'application de la présente décision à chaque session;

22. Note la proposition de l'Administrateur tendant à focaliser les activités et services de base pour le développement du Programme des Nations Unies pour le développement qui sont encore examinés par ses membres, sans ralentir le processus de gestion du changement et l'exécution des programmes, et le prie de lui présenter un rapport, pour examen à la première session ordinaire de 1998;

VII. INCIDENCES SUR LES ORIENTATIONS FUTURES

23. Prie l'Administrateur d'inclure, dans le rapport qu'il présentera, conformément à la décision 96/44, à la première session ordinaire de 1998, une analyse plus détaillée des incidences résultant du processus de gestion du changement sur les orientations générales futures du Programme des Nations Unies pour le développement, notamment le rôle du Programme dans la mise en oeuvre des programmes et projets, l'exécution nationale et la mobilisation de ressources au niveau des pays.

23 mai 1997

97/16. Vérification interne des comptes

Le Conseil d'administration

1. Se félicite de la présentation adoptée pour les rapports sur la vérification interne des comptes du Programme des Nations Unies pour le développement (DP/1997/16/Add.6) et du Fonds des Nations Unies pour la population (DP/FPA/1997/10, Part IV);

2. Prend note de la teneur desdits rapports, ainsi que des observations formulées par les délégations au cours du débat;

3. Appuie les propositions de l'Administrateur et du Directeur exécutif concernant le renforcement de la fonction de vérification interne des comptes au Programme des Nations Unies pour le développement et au Fonds des Nations Unies pour la population.

23 mai 1997

97/17. Politique du PNUD en matière de communication et d'information

Le Conseil d'administration

1. Prend acte du rapport de l'Administrateur sur la mise en oeuvre et le renforcement de la politique du Programme des Nations Unies pour le développement en matière de communication et d'information, et des observations formulées à ce sujet;

2. Accueille favorablement le processus lancé par le Programme des Nations Unies pour le développement en application de la décision 96/22, en vue d'améliorer la stratégie en matière de communication et d'information et note à ce sujet les changements survenus depuis 1995, qui ont permis d'accroître la visibilité du Programme des Nations Unies pour le développement et du système des Nations Unies dans les médias et en ce qui concerne les activités de plaidoyers, et de faire mieux connaître leur action;

3. Souligne qu'une telle stratégie doit être mise en oeuvre dans l'ensemble du Programme des Nations Unies pour le développement et que son application doit être dûment suivie;

4. Fait observer qu'il est nécessaire de diffuser des informations mieux ciblées, plus précises, plus claires et plus directes, afin d'obtenir un appui pour l'augmentation des ressources allouées au Programme des Nations Unies pour le développement;

5. Souligne qu'il est essentiel de procéder à un ciblage stratégique des activités de communication et d'information afin d'utiliser les ressources disponibles de la manière la plus efficace possible;

6. Souligne également qu'il importe de maintenir l'équilibre linguistique dans la diffusion électronique de l'information;

/...

7. Accueille favorablement les propositions de suivi et d'évaluation qui font partie intégrante des activités d'information et de communication et en constituent des éléments importants, et qu'il est nécessaire de renforcer ces fonctions en tenant compte de la difficulté qu'il y a, sur les plans méthodologique et opérationnel, à mesurer l'effet ou l'efficacité de ces activités;

8. Prie instamment l'Administrateur de mieux centrer les activités d'information sur l'impact des opérations du Programme des Nations Unies pour le développement au niveau des pays, et d'améliorer leur qualité et d'établir de nouveaux types de statistiques et de publications à cette fin, y compris des indicateurs d'impact;

9. Prie l'Administrateur de veiller à ce que les efforts déployés par le Programme des Nations Unies pour le développement dans ce domaine soient étroitement coordonnés avec ceux du système des Nations Unies, afin de renforcer la cohérence et la cohésion de ses activités en matière de communication;

10. Prie également l'Administrateur de présenter un rapport, à la session annuelle de 1998, sur l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique du Programme des Nations Unies pour le développement en matière de communication et d'information, eu égard en particulier à l'application des recommandations pertinentes en matière de gestion du changement, y compris les incidences sur le budget.

23 mai 1997

97/18. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Le Conseil d'administration

1. Souscrit à la Stratégie et au Plan d'exécution du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, figurant dans le document DP/1997/18, compte tenu des observations formulées par ses membres;

2. Souligne que la mise en oeuvre des activités prévues dans le cadre de la Stratégie et du Plan d'exécution doit être guidée par le mandat du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme;

3. Demande au Fonds des Nations Unies pour la femme d'appuyer toute activité novatrice et expérimentale concernant la mise en oeuvre de la Stratégie et du Plan d'exécution dans le cadre des engagements pris dans le Programme d'action de Beijing;

4. Demande également au Fonds de développement des Nations Unies pour la femme d'accroître et de renforcer son rôle en tant que catalyseur, afin de promouvoir l'adoption d'une approche différenciée dans les programmes de développement exécutés dans les pays bénéficiaires, et d'augmenter la synergie avec les autres organismes des Nations Unies;

5. Demande en outre au Fonds de développement des Nations Unies pour la femme de concentrer son attention sur les interventions stratégiques et de

/...

renforcer ses avantages comparatifs, afin de promouvoir un changement systémique, en ce qui concerne notamment l'autonomisation politique et économique;

6. Réaffirme le rôle joué par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme s'agissant de lier les compétences techniques à l'élaboration de politiques dans le cadre du processus d'intégration des femmes dans l'ensemble du système des coordonnateurs résidents;

7. Demande au Fonds de développement des Nations Unies pour la femme de maintenir un équilibre entre l'impact potentiel et les besoins des femmes en ce qui concerne l'application des critères relatifs à la sélection des programmes;

8. Encourage le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme à mobiliser des ressources pour ses activités futures auprès de toutes les sources disponibles, y compris le secteur privé, et demande instamment à tous les États Membres de verser une contribution au Fonds des Nations Unies pour la femme ou d'envisager d'accroître celles qu'ils versent déjà;

9. Décide que le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme lui fera rapport oralement en 1998, et par écrit tous les deux ans par la suite, et que les progrès qu'il aura réalisés dans la mise en oeuvre de sa Stratégie et de son Plan d'exécution devront être reflétés dans le rapport annuel de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement.

23 mai 1997

97/19. Assistance à la République démocratique du Congo

Le Conseil d'administration

1. Reconnait le travail important effectué par le Programme des Nations Unies pour le développement en matière d'assistance d'urgence, y compris dans les domaines de la prévention, du relèvement et de la reconstruction, et la contribution apportée par le Fonds des Nations Unies pour la population à l'appui de ces travaux;

2. Encourage le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour la population à continuer de suivre les incidences de l'assistance spéciale fournie à la République démocratique du Congo;

3. Encourage également le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour la population à être attentifs à la nécessité de fournir une assistance interorganisations à la République démocratique du Congo;

4. Prie l'Administrateur et le Directeur exécutif de lui faire rapport, à la troisième session ordinaire de 1997, sur les activités entreprises.

/...

97/20. Aperçu des décisions adoptées par le Conseil
d'administration à sa session annuelle de 1997

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa session annuelle de 1997, il a :

POINT 1. QUESTIONS D'ORGANISATION

Approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa session annuelle de 1997 (DP/1997/L.3), tel que modifiés;

Approuvé les rapports sur les travaux des première et deuxième sessions ordinaires de 1997 (DP/1997/6; DP/1997/12);

Adopté son projet de règlement intérieur (DP/1997/13);

Approuvé le calendrier ci-après pour ses sessions de 1997 et 1998, sous réserve de l'approbation du Comité des conférences :

Troisième session ordinaire de 1997	15-19 septembre 1997
Première session ordinaire de 1998	19-23 janvier 1998
Deuxième session ordinaire de 1998	20-24 avril 1998
Session annuelle de 1998	8-19 juin 1998 (Genève)
Troisième session ordinaire de 1998	14-18 septembre 1998

Approuvé la liste des questions à examiner à sa troisième session ordinaire de 1997, telle qu'elle figure à l'annexe du présent document;

DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP

POINT 2. FNUAP : RAPPORT DU DIRECTEUR EXÉCUTIF
POUR 1996 : PRIORITÉS DES PROGRAMMES
ET APERÇU DES PROGRAMMES RÉGIONAUX

Pris note du rapport du Directeur exécutif pour 1996 sur les priorités des programmes, le bilan statistique et l'aperçu des programmes régionaux (DP/FPA/1997/10, Part I, I/Add.1 et Part II);

Adopté la décision 97/14 du 16 mai 1997 sur l'examen, après cinq ans, de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement;

Prié le Directeur exécutif de réviser le document de séance sur les conséquences de l'insuffisance des ressources pour la réalisation des objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement (DP/FPA/1997/CRP.1), et de lui présenter le rapport révisé comme document officiel, à sa troisième session ordinaire de 1997;

POINT 3. FNUAP : ACTIVITÉS D'ÉVALUATION

Pris note du rapport sur les activités d'évaluation du FNUAP (DP/FPA/1997/10, Part III);

POINT 4. FNUAP : PLAN DE TRAVAIL POUR 1998-2001

Adopté la décision 97/11 du 14 mai 1997 sur le plan de travail du FNUAP pour 1998-2001 et la demande de pouvoir d'approbation des dépenses au titre des programmes;

POINT 5. FNUAP : MODALITÉS DE PROGRAMMATION

Adopté la décision 97/12 du 16 mai 1997 sur les modalités de programmation du FNUAP;

POINT 6. FNUAP : STRATÉGIE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Adopté la décision 97/13 du 16 mai 1997 sur la stratégie du FNUAP en matière d'information et de communication;

DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD ET AU FNUAP

POINT 7. RAPPORTS AU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Pris acte des rapports de l'Administrateur (DP/1997/15) et du Directeur exécutif (DP/FPA/1997/10, Part V) au Conseil économique et social et décidé de les transmettre au Conseil, avec les observations formulées à ce sujet;

POINTS 2 ET 8. CONTRÔLE INTERNE ET OBLIGATION REDDITIONNELLE

Adopté la décision 97/16 du 23 mai 1997 sur la vérification interne des comptes;

DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD

POINT 8. PNUD : RAPPORT ANNUEL DE L'ADMINISTRATEUR ET QUESTIONS CONNEXES

Adopté la décision 97/15 du 23 mai 1997 sur la gestion du changement : PNUD 2001;

Pris acte du rapport de l'Administrateur pour 1996 sur la présentation du rapport, les principales réalisations du programme, l'assistance au peuple palestinien, l'annexe statistique et les rapports du Corps commun d'inspection (DP/1997/16/Add.1, 3, 5 et 8) et des observations formulées à ce sujet;

Pris acte du rapport de l'Administrateur sur l'évaluation (DP/1997/16/Add.4) et des observations formulées à ce sujet;

Pris acte du rapport de l'Administrateur sur l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique (DP/1997/16/Add.2) et des observations formulées à ce sujet;

Pris acte du rapport de l'Administrateur sur les conclusions de la réunion du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement et des décisions adoptées à cette occasion (DP/1997/L.9).

POINT 9. PNUD : CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS
ET QUESTIONS CONNEXES

Approuvé les cadres de coopération de pays ci-après :

I

Premier cadre de coopération pour les Comores (DP/CCF/COI/1);

Premier cadre de coopération pour le Lesotho (DP/CCF/LES/1);

Premier cadre de coopération pour la Sierra Leone (DP/CCF/SIL/1), avec les observations formulées à ce sujet;

Premier cadre de coopération pour la République-Unie de Tanzanie (DP/CCF/URT/1);

Premier cadre de coopération pour la Zambie (DP/CCF/ZAM/1);

II

Premier cadre de coopération pour le Bélarus (DP/CCF/BLR/1), avec les observations formulées à ce sujet;

Premier cadre de coopération pour la Bosnie-Herzégovine (DP/CCF/BIH/1), avec les observations à ce sujet;

Premier cadre de coopération pour l'Estonie (DP/CCF/EST/1);

Premier cadre de coopération pour la Lituanie (DP/CCF/LIT/1);

III

Premier cadre de coopération pour le Liban (DP/CCF/LEB/1), avec les observations à ce sujet;

Premier cadre de coopération pour le Maroc (DP/CCF/MOR/1);

Premier cadre de coopération pour la Tunisie (DP/CCF/TUN/1);

IV

Premier cadre de coopération pour la République islamique d'Iran (DP/CCF/IRA/1);

/...

POINT 10. PNUD : PROGRAMME DE COMMUNICATION
ET D'INFORMATION

Adopté la décision 97/17 du 23 mai 1997 sur la politique du PNUD en matière de communication et d'information;

POINT 11. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES
POUR LA FEMME

Adopté la décision 97/18 du 23 mai 1997 sur le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme;

POINT 12. QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES
ET ADMINISTRATIVES

Pris note des informations communiquées sur la dotation en effectifs des bureaux de pays (DP/1997/CRP.14), avec les observations formulées à ce sujet;

Pris acte du rapport sur le système appliqué par le PNUD en matière d'obligation redditionnelle (DP/1997/CRP.13);

POINT 13. BUREAU DES NATIONS UNIES POUR LES SERVICES
D'APPUI AUX PROJETS

Pris acte du rapport du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (DP/1997/19 et DP/1997/19/Add.1/Rev.1);

POINT 14. QUESTIONS DIVERSES

Adopté la décision 97/19 sur l'assistance à la République démocratique du Congo;

Décidé d'examiner le projet de mandat du Comité de coordination FNUAP/OMS/UNICEF en matière de santé figurant dans le document DP/FPA/1997/CRP.5 à la troisième session ordinaire de 1997 (15-19 septembre 1997);

Pris acte des rapports du PNUD et du FNUAP sur les allocations de base à l'initiative 20 %/20 % (DP/1997/CRP.19 et DP/FPA/1997/CRP.3);

Pris note des communications orales présentées par les représentants du PNUD, du FNUAP et d'ONUSIDA sur le programme commun des Nations Unies sur le sida.

23 mai 1997

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PNUD/FNUAP POUR 1997

Tableau 1

Première session ordinaire de 1997 (13-17 janvier 1997)

(5 journées de travail)

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1	Officiel (DP/1997/L.1)	A	1/2 journée	QUESTIONS D'ORGANISATION
	Officiel	A		Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents
	Officiel	I		Rapport sur la troisième session ordinaire de 1996
	CRP	I		Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 1996
	CRP	A		Questions relatives au règlement intérieur, à la documentation et au fonctionnement du Conseil d'administration
				Plan de travail annuel du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP pour 1997
				<u>Débat consacré au FNUAP</u>
2	Officiel	A	1 journée	PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES
				Programmes de pays
3	Officiel	I	1/2 journée	QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES
				Rapports de vérification des comptes
4	Officiel	A	1/2 journée	COORDINATION EN MATIÈRE DE POLITIQUE ET DE PROGRAMMES SANITAIRES
				<u>Débat consacré au PNUD et au FNUAP</u>
5	Officiel	A	1/2 journée	HARMONISATION DE LA PRÉSENTATION DES BUDGETS
				Harmonisation de la présentation des budgets et des comptes
				<u>Débat consacré au PNUD</u>
6	Officiel	A	1/2 journée	CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES
				Cadres de coopération de pays et cadres de coopération mondiaux et régionaux

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
7	Officiel	I		QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES Rapports de vérification des comptes
1	CRP	I	1/2 journée	QUESTIONS D'ORGANISATION Mise en oeuvre de la décision 96/40 sur la gestion, la responsabilité et la réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs
	CRP	I		Renseignements supplémentaires sur les éléments de dépenses du siège du PNUD
	Oral	I		Rapport sur le système d'obligation redditionnelle du PNUD
8	CRP	I	1/2 journée	FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME Suivi de la décision 96/43
9	CRP	I	1/4 journée	QUESTIONS DIVERSES Suivi de la résolution 95/56 du Conseil économique et social

Abréviations : A = action; CRP = document de séance; I = information.

Tableau 2

Deuxième session ordinaire de 1997 (10-14 mars 1997)

(5 journées de travail)

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1	Officiel (DP/1997/L.2)	A		QUESTIONS D'ORGANISATION
	Officiel	A		Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents Rapport sur la première session ordinaire de 1997
2				<u>Débat consacré au PNUD</u>
	Officiel	A	1 1/2 journée	CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES Cadres de coopération de pays et cadres de coopération régionale
	CRP	A		Format et calendrier de l'examen des nouveaux arrangements en matière de programmation (96/7)
	Officiel	I		Affectation de ressources au titre des montants cibles pour l'allocation de ressources de base (1997-1999)
	CRP	I	1/2 journée	Exécution nationale
3	Officiel	A	1/2 journée	FONDS D'ÉQUIPEMENT DES NATIONS UNIES Fonds d'équipement des Nations Unies (y compris stratégie et plan d'exécution)
4	CRP	A		QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES Aperçu de la stratégie d'ensemble concernant le budget de l'exercice biennal 1998-1999 (96/41, par. 4)
	Oral	I	1/2 journée	Rapport sur le système d'obligation redditionnelle du PNUD
				<u>Débat consacré au FNUAP</u>
6	Officiel	A	2 journées	PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES
7				QUESTIONS DIVERSES, notamment :
	Oral	I		Rapport sur la réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs
	CRP	I		Rapport révisé sur le suivi de la résolution 95/56 du Conseil économique et social

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
	CRP	I		Suite donnée aux recommandations contenues dans l'évaluation externe d'UNIFEM
	Officiel	A		Révision proposée du règlement financier du FNUAP
	Oral	I		Rapport sur le Comité de coordination UNICEF/OMS/FNUAP en matière de santé

Abréviations : A = action; CRP = document de séance; I = information.

Note : Des consultations officieuses ont été tenues au cours de la session sur la gestion du changement au PNUD.

Tableau 3

Session annuelle de 1997 (12-23 mai 1997)

(10 journées de travail)

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1	Officiel (DP/1997/L.3)	A		QUESTIONS D'ORGANISATION Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents/plan de travail Rapport sur les première et deuxième sessions ordinaires de 1997 Règlement intérieur : rapport du groupe de travail spécial à composition non limitée <u>Débat consacré au FNUAP</u>
	Officiel	A		
	Officiel	A		
2	Officiel	I I I	1 1/2 journée	RAPPORT DU DIRECTEUR EXÉCUTIF POUR 1996 — Priorités des programmes — Aperçu statistique — Aperçu des programmes régionaux
3	Officiel	I	1/2 journée	— Activités d'évaluation
4	Officiel	A	1/2 journée	PLAN DE TRAVAIL POUR 1998-2001
5	Officiel	A	1 journée	PROCESSUS DE PROGRAMMATION
6	Officiel	A	1/2 journée	STRATÉGIE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION <u>Débat consacré au PNUD et au FNUAP</u>
7	Officiel	I	1/2 journée	Rappports du PNUD et du FNUAP au Conseil économique et social Rappports du PNUD et du FNUAP sur le contrôle interne <u>Débat consacré au PNUD</u>
2 et 8	Officiel	I		
8	Officiel	A	2 1/2 journées ^a	RAPPORT ANNUEL DE L'ADMINISTRATEUR Présentation par l'Administrateur Principaux résultats du programme, y compris informations sur les fonds spéciaux (7 parties) Initiative spéciale pour l'Afrique, menée à l'échelle du système des Nations Unies Assistance au peuple palestinien Évaluation Gestion du changement Rapport du Corps commun d'inspection
	Officiel	A		
	Officiel	I		
	Officiel	I		
	Officiel	I		
	Officiel + CRP	A		
	Officiel	I		

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
	Officiel	I		Annexe statistique
	CRP	I		

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
9	Officiel	A	1/2 journée	CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES Cadres de coopération de pays et cadres de coopération régionale
10	Officiel	I	1/2 journée	PROGRAMME DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION Politique d'information et de publication du PNUD (96/22)
11	Officiel	A	1/2 journée	FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (95/18)
12	CRP	I	1 journée	QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES Rapport sur le système d'obligation redditionnelle du PNUD
13	Officiel	A		BUREAU DES NATIONS UNIES POUR LES SERVICES D'APPUI AUX PROJETS (UNOPS) Rapport sur le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (96/33)
14			1/2 journée	QUESTIONS DIVERSES

Abréviations : A = action; CRP = document de séance; I = information.

^a Dont une journée consacrée à une manifestation spéciale sur l'élimination de la pauvreté (mardi 20 mai 1997).

Tableau 4

Troisième session ordinaire de 1997 (15-23 septembre 1997)

(5 journées de travail)

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1	Officiel (DP/1997/L.4)	A	1/2 journée	QUESTIONS D'ORGANISATION
	Officiel	A		Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents
	CRP	I		Rapport sur la session annuelle de 1997 Décisions adoptées à la session annuelle de 1997
				Aperçu du plan de travail du Conseil d'administration pour 1998
				<u>Débat consacré au PNUD</u>
	Officiel	I		GESTION DU CHANGEMENT PAR LE PNUD Plan d'exécution actualisé (97/15)
2	Officiel	A	1 1/2 journée	QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES
	Officiel	I		Prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 1998-1999 (96/41, par. 4), y compris coût détaillé des publications et de leur distribution (96/22); critères concernant la dotation en effectifs des bureaux de pays et gestion du changement (97/15)
	Officiel	I		Examen annuel de la situation financière en 1996 Conclusion de contrats de sous-traitance et grandes commandes de matériels
3	Officiel	A	1/2 journée	UNOPS : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES
	Officiel	A		Prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 1998-1999
	Officiel	I		Prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 1996-1997 Rapports de vérification des comptes
4	Officiel	A	1/2 journée	UNOPS : rapport du CCQAB sur l'UNOPS CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES
		A		Cadres de coopération de pays et cadres de coopération régionale Version révisée du cadre de coopération mondiale (97/5)

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
<u>Débat consacré au FNUAP</u>				
6				QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES
	Officiel	A		Prévisions budgétaires pour l'exercice biennal
	Officiel	A		Examen annuel de la situation financière en 1996
	Officiel	I	1 1/2 journée	Mise en oeuvre et contrôle des accords applicables aux services d'appui technique
	Officiel	I		Évaluation des activités de formation du FNUAP
7	Officiel	A	1/2 journée	MOBILISATION DE RESSOURCES
				PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES
				État d'exécution sur le plan financier des programmes de pays
8				QUESTIONS DIVERSES
				Mandat du Comité de coordination FNUAP/OMS/UNICEF en matière de santé
				Graphiques en matière de population

Abréviations : A = action; CRP = document de séance; I = information.

Note : Les résultats des visites sur le terrain seront examinés dans le cadre de consultations officielles tenues durant la session.
